



NOTE D'INFORMATION
Opportunités et mise en œuvre du partenariat

Regroupant 1100 établissements, la FHP représente les cliniques et hôpitaux privés de France. **Organisée en syndicats régionaux et en syndicats de spécialités (médecine, chirurgie, obstétrique – soins de suites et de réadaptation – psychiatrie),** la FHP est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les grands thèmes qui engagent l'avenir du système de santé.
Ses missions sont les suivantes :
En aval, elle informe, conseille et assiste ses adhérents en matière économique, juridique et sociale.
En amont, elle représente les cliniques et hôpitaux privés auprès des tutelles, du Ministère et des syndicats de salariés de la branche. La FHP développe aussi des actions pour mieux faire connaître auprès du grand public la qualité de la prise en charge et leur rôle essentiel au sein du système de santé français.
Aujourd'hui, face au défi crucial que lance à notre société la gestion du risque maladie, la FHP s'engage quotidiennement au service du public, fidèle à ses principes fondateurs :
⬩ Libre choix du patient et respect du pluralisme de l'offre de soins ;
⬩ Attachement à une approche participative et concertée des problèmes de santé publique.

Aujourd'hui reconnue d'utilité publique, la Fédération Française Handisport est membre du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité Paralympique International. Elle comprend 26 comités régionaux et 81 comités départementaux et rassemble 30000 licenciés dans plus de 1200 clubs.
L'objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.

I. Modèles de collaboration recherchée

OBJET DE LA CONVENTION

S'appuyer sur les **orientations nationales de santé publique** qui incitent les acteurs du monde de la santé à mettre en place des actions et des dispositifs visant à favoriser l'activité physique pour les personnes dont la mobilité est réduite. Comme les agences régionales de santé (ARS) qui déclinent le programme à travers, notamment, la mise en place de réseaux « santé et sport » et l'Inserm qui recommandait déjà en 2007 d'inclure le sport dans le *« parcours du patient »*.
Afin de répondre à ces enjeux nationaux, la FHP, par l'intermédiaire de ses adhérents notamment spécialisés en soins de suite et réadaptation (FHP SSR) et en médecine, chirurgie, obstétrique (FHP MCO) et la FFH mettent en commun leurs compétences.

Objectifs:

- Offrir aux cliniques et hôpitaux privés la possibilité d'intégrer l'activité physique dans leurs programmes de soins ;
- Offrir aux patients la possibilité de pratiquer une activité physique dans leur temps de loisir (hors temps de soins) ;
- Sensibiliser à la pratique sportive un maximum de personnes en situation de handicap (temporaire ou non) ;
- Faciliter une pratique pérenne pour les patients au sein d'associations sportives affiliées à la FFH

La convention nationale repose sur trois grands axes :

- Axe 1 : « Favoriser une pratique de l'activité physique au sein des hôpitaux et cliniques privés »,
- Axe 2 : « Echange et valorisation d'expertises »,
- Axe 3 : « Communication : faire connaître, faire savoir

1. Favoriser une pratique de l'activité physique au sein des hôpitaux et cliniques privés :

Idées forces : *la FFH et la FHP coopèrent et s'apportent un soutien technique dans la mise en œuvre de programmes d'activités physiques.*

- **sensibiliser** les patients des établissements adhérents à la FHP à participer aux journées sportives et d'activités physiques du comité ou du club
- **proposer** des animations sportives et d'activités physiques au sein des établissements adhérents à la FHP
- **proposer** ses installations (gymnase, piscine…) à disposition des clubs Handisport

Exemples :

- Journées « Portes ouvertes » → pour communiquer et sensibiliser les patients des établissements du groupe.
- Journées de découverte et d'initiation → pour communiquer, sensibiliser les personnels aux activités multisports proposées par la Fédération française Handisport
- Interventions régulières au sein des établissements FHP ou dans les clubs Handisport → pour suivre l'évolution de ce partenariat et rendre sa pratique pérenne
- Rencontres amicales entre établissements
- Mise à disposition d'installations sportives de l'établissement

2. Echange et valorisation d'expertises

Idées forces : la FFH et *la FHP* coopèrent et mutualisent leur réseau de compétences.

- **encourager** les professionnels de leurs secteurs respectifs à échanger et à promouvoir les bénéfices de l'activité physique pour la santé
- **contribuer** au retour d'expérience et à la formalisation de réflexions diverses liées au sport et au handicap par les professionnels réciproques.
- **participer** à l'évaluation des potentialités de pratique sportive individuelle des patients et apporter des conseils et des propositions adaptées de pratique sportive en lien avec la démarche des professionnels de l'établissement
- **encourager** les professionnels à réfléchir ensemble à la mise en place de dispositifs efficaces et pérennes en direction des personnes en situation de handicap

Exemples :

- Aide technique auprès des professionnels de santé et de sport → conseils, mutualisation des connaissances
- Echanges d'expertise lors de formation.

3. Communication : faire connaître, faire savoir

Idées forces : la FFH et *la FHP* coopèrent et s'apportent un soutien mutuel sur le partage d'informations

- **communiquer** en interne et en externe sur l'offre de pratiques initiée par ce partenariat.
- **informer** les patients sur l'offre de pratiques sportives fédérales et des possibilités de pratiques locales en association.
- **communiquer** auprès des structures handisports de l'existence des établissements de soin et de santé privés

II. Contributions des acteurs

LA FHP

Les établissements adhérents à la FHP, par leur direction nationale, sont sensibilisés et invités à s'inscrire dans cette démarche d'ouverture de leurs structures à l'accès à la pratique d'activités physiques.

Ils mettent tout en œuvre pour faciliter l'accès à la pratique sportive en favorisant la déclinaison de la convention de partenariat.

Un pass'sport sera pris pour chaque patient non licencié (cf. convention).

HANDISPORT

Les comités et clubs Handisport, par la direction sportive de la FFH, sont invités à tout mettre en œuvre pour présenter aux patients et personnels de ces établissements une offre d'activités physiques adaptés.

III. Procédure pour initier un projet en lien avec un établissement adhérent à la FHP

Afin de mettre en œuvre au mieux ce partenariat, **après avoir lu la procédure ci-dessous**, nous vous invitons à nous signaler votre collaboration avec un ou plusieurs établissements, en complétant la fiche d'inscription jointe **dès votre souhait et possibilité de vous engager dans le partenariat.**
La FHP invite dès à présent tous les établissements qui le souhaitent à participer à cette mobilisation.

1. Comment identifier un établissement adhérent à la FHP sur mon territoire
➔ Consulter l'annuaire des établissements le site internet de la FHP http://www.fhp.fr (rubrique « annuaire »)

2. Je suis intéressé(e) par ce partenariat et j'ai connaissance d'un établissement adhérent à la FHP sur mon territoire mais je ne suis pas encore en relation avec celui-ci.

➔ Je sollicite un **rendez-vous avec la direction de l'établissement** :
- ✓ Quand ? : Possible dès maintenant
- ✓ Comment ? Contacter l'établissement et le délégué régional, en précisant le partenariat FHP – FFH (Coordonnées des établissements sur le site http://www.fhp.fr – rubriques LA FHP → Organisation et gouvernance →syndicats régionaux)

➔ Je peux solliciter également la FFH pour faciliter ma mise en relation avec l'établissement et convenir d'un 1er rendez-vous.

3. Je suis déjà en relation avec un établissement adhérent à la FHP

➔ Je sollicite mon contact dédié pour organiser **une réunion afin de définir le nouveau projet commun**.

4. Le projet : que pouvons-nous mettre en place ensemble lors de rendez-vous ?
- ✓ Identifier ensemble les points de convergence possibles entre les 2 entités, pour cela je m'appuie sur les axes de la convention et les possibilités d'actions déclinées dans le point I (du présent document)
- ✓ Les moyens possibles à engager
- ✓ Déterminer la ou les dates d'intervention(s)

5. J'informe la Fédération française Handisport du projet

➔ Je remplis **la fiche d'inscription** et la retourne à la Fédération française Handisport

6. Je mets en œuvre le projet
- ✓ J'implique les clubs locaux afin de créer du lien
- ✓ Je déclare mes journées dans l'outil licence (https://licences.handisport.org/), démarche indispensable pour contribuer au bilan partenarial de fin de saison.
- ✓ Je prends des pass'sport pour tous les participants non licenciés

7. Je fais le bilan

➔ En fin de projet, **je prépare le bilan** du projet, et échange avec le club Handisport et l'établissement adhérent à la FHP.

IV. Contacts

Christian FEVRIER (Fédération Française Handisport) – Tel : 01 40 31 45 10 ; c.fevrier@handisport.org
Marion PINEAU (Fédération Française Handisport) – Tel : 01 40 31 45 13 ; m.pineau@handisport.org